

Réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : le 19 janvier 2024.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Corinne DROUHIN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absente excusée : Mme Régine DUPAYS.

Secrétaire de séance : Mr Cyrille TOULOUSE.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **SDEY : Convention d'adhésion au cadastre solaire**
- **SDEY : règlement financier - participation financière de la commune**
- **Prévisions budgétaires 2024**
- **Questions diverses**

I - SDEY : Convention d'adhésion au cadastre solaire

Délibération n° 01-2024

Ancré dans une dynamique de transition énergétique et souhaitant favoriser le développement de projets solaires dans l'Yonne, le SDEY a réalisé un cadastre solaire afin d'informer les collectivités, les professionnels et les particuliers de l'Yonne, sur l'intérêt d'installer des panneaux solaires sur leurs toitures.

Le cadastre solaire est un outil de sensibilisation. L'objectif est de donner envie aux maîtres d'ouvrage de réaliser des projets, en :

- Donnant accès à un outil interactif, hébergé sur un site internet ;
- Proposant une simulation personnalisable de projets solaires, dans un but de vendre ou autoconsommer l'électricité (solaire photovoltaïque) ou de chauffer l'eau pour des usages sanitaires (solaire thermique) ;
- Permettant l'accès à un bilan technique et financier du projet simulé, dont la présentation est prévue pour une bonne compréhension de tous ;
- Garantissant la possibilité de contacter une structure partenaire du SDEY, afin d'obtenir de conseils neutres et objectifs, pour leurs projets solaires.

Le SDEY mutualise les frais de fonctionnement du service entre les adhérents. La contribution à la charge de la collectivité prend la forme d'une participation financière de 0,20 €/habitant, soit :

Nombre d'habitants	Participation demandée par le SDEY
402	80,40 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la convention d'adhésion au cadastre solaire du SDEY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et, tout document afférent à cette opération.

II - SDEY : règlement financier - Etude et travaux sur l'ensemble du territoire de la Commune de NUITS - Participation financière de la Commune

Délibération n° 02-2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Nuits a délibéré le 14 janvier 2014 (délibération n° 4B-2014) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les ETUDES ET TRAVAUX sur le territoire de la commune de Nuits, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57, prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Monsieur le Maire propose :

- d'accepter de participer sur les études et travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 19 décembre 2023 délibération N°93/2023)

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 19 décembre 2023 portant règlement financier 2024,

Après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de participer sur les études et travaux, à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 19 décembre 2023,

- **ACCEPTE** de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- **ACCEPTE** que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci, et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux études et travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES ETUDES et TRAVAUX sur le territoire de la commune de NUIITS lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 8 000,00 €,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

III - Prévisions budgétaires 2024

Monsieur le Maire présente une situation des restes à réaliser ou à facturer de l'année 2023 en investissement, soit :

Entreprise	Dénomination	Situation	Coût HT
BODET	Remplacement du battant des cloches 2 et 3	Réalisé le 11 janvier 2024, reste à facturer	3 878,00 €
SDEY	Sinistre éclairage public - rue de la gare	A faire	1 287,00 €
SDEY	Travaux de rénovation des 5 armoires éclairage public	Réalisé, reste à facturer	4 484,72 €

Discussion sur les orientations budgétaires 2024 :

- Achat d'un tracteur tondeuse,
- Etude pour la réfection de la place de l'église,
- Matériels techniques et bureautiques,
- Réflexion après situation budgétaire.

IV - Questions diverses

1/ Local communal au 4 rue du Theurot : Mr Matthias MANGANELLI, 2^{ème} adjoint, présente la demande de Monsieur LAFRANCE David sollicitant la collectivité pour s'installer dans le local communal situé 4 rue du Theurot, afin de proposer des services de dépannage en téléphonie mobile, électroménager...

Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette demande moyennant un loyer mensuel de 130 € et 30 € de charges, et demande à Mr Matthias MANGANELLI de finaliser l'accord pour mars 2024.

2/ Carte scolaire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le mercredi 24 janvier, l'inspecteur de l'éducation Nationale du secteur d'Avallon, Mr ARMINGEAT pour échanger sur la carte scolaire. Celui-ci, a confirmé l'éventualité d'une fermeture de classe dans le RPI de Nuits/Ravières.

Nous sommes obligés de constater que d'année en année, nous perdons régulièrement des enfants. Moins 15 élèves pour l'année scolaire 2023/2024 et une projection optimiste de moins 10 élèves pour 2024/2025. Pour mémoire, l'effectif actuel est de 121 enfants pour 6 classes.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait valoir quelques arguments en faveur du RPI pour le maintien au moins pour l'année scolaire 2024/2025 dans la discussion, tels : la création volontaire du RPI en 2016, la perte brutale des effectifs, les parents du secteur Aisy qui mettent leurs enfants sur la Côte d'Or, la problématique des enfants allophones, la problématique des enfants en difficultés, la création d'un pôle périscolaire par la CCLTB à la rentrée 2023/2024.

Une réunion est prévue entre les syndicats et le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) le 5 février. Il s'agira de la première négociation autour de la carte scolaire.

3/ Festivités de fin d'année : Mme Josiane DESGROISILLES, 3^{ème} adjointe, fait le bilan des colis de Noël distribués à la population. Le coût total s'élève à 3 830.99 €.

4/ Club de pétanque de NUITS : Demande pour l'achat par la municipalité d'un challenge. Accord de principe donné.

5/ Question : où se trouve le composteur public dans la commune. Monsieur le Maire répond qu'il est situé dans l'enceinte des bâtiments DOMANYS.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

01-2024 : SDEY : Convention d'adhésion au cadastre solaire

02-2024 : SDEY : règlement financier - participation financière de la commune

Séance levée à 22 heures 30.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DUPAYS Régine	Absente	TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne			